

## REUNION DE BUREAU DELIBERANT

Lundi 21 février 2022

### Point n° 12 : **Recrutement d'un contrôleur de gestion au sein de la Direction Générale Adjointe Ressources.**

Au sein de la Direction Générale Adjointe Ressources, la Mission Aide au Pilotage assure une aide au pilotage pour l'ensemble de la collectivité (internalisée et externalisée).

Elle contrôle les organismes satellites externes, anime le suivi des délégations de services publics, conseille et apporte son aide au pilotage des activités internes, participe au suivi de l'évolution des dépenses, des coûts, des activités et des services et s'emploie à développer une culture et un dialogue de gestion en sensibilisant aux enjeux et finalités du contrôle de gestion et en démontrant les impacts positifs sur la collectivité

Compte tenu de la vacance du poste de contrôleur de gestion au sein de cette Direction, une procédure de recrutement a été engagée.

Après examen des candidatures reçues à l'issue de plusieurs consultations pour le recrutement sur ce poste, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale. C'est pourquoi, il est proposé de recruter un contrôleur de gestion au sein de l'Eurométropole de Metz par voie contractuelle sur le fondement de l'article 3.3 de la loi du 13 juillet 1983 qui prévoit la possibilité de recourir à des agents contractuels lorsque la recherche de fonctionnaire est restée infructueuse.

*Commission consultée : Commission Ressources et stratégie.*

Il est donc proposé au Bureau l'adoption de la motion suivante :

### **MOTION**

—

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 3-3 alinéa 2 et 3-5,  
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la déclaration de vacance de poste effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

CONSIDERANT qu'après examen des candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée pour le poste de Contrôleur de Gestion, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude),

DECIDE de recruter un contrôleur de gestion au sein de la Direction Générale Adjointe Ressources de Metz Métropole par voie contractuelle, en raison des besoins spécifiques de la Direction et de la nature des missions, selon les conditions suivantes :

Missions :

Contrôle externe des organismes satellites : contrôle de performance, réalisation d'audit,  
Animation du suivi des Délégations de Services Publics,  
Conseil et aide au pilotage des activités internes,  
Participation au suivi de l'évolution des dépenses de la collectivité, des coûts des activités, des services,  
Développement d'une culture et d'un dialogue de gestion,  
Veille juridique et réglementaire.

Rémunération :

Traitement indiciaire : l'agent percevra un traitement indiciaire par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux auquel viendront s'ajouter l'indemnité de résidence et l'indemnité de difficultés administratives. L'intéressé pourra percevoir tout ou partie du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi que les compléments de rémunération prévus par la délibération du District de l'Agglomération Messine du 18 décembre 1995.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec le candidat retenu pour ce poste un contrat de travail sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et conformément aux dispositions précitées.